



**HAL**  
open science

## CERMES - Centre de recherches médecine, science, santé & société

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERMES - Centre de recherches médecine, science, santé & société. 2009, École des hautes études en sciences sociales - EHESS, Université Paris Descartes, Institut national de la santé et de la recherche médicale - INSERM. hceres-02031071

**HAL Id: hceres-02031071**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031071v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport d'évaluation

Unités de recherche :

CERMES, UMR CNRS 8169 – Unité Inserm 750  
de l'EHESS et l'Université Paris 11

CESAMES, UMR CNRS 8136 – Unité Inserm 611  
de l'Université Paris 5



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

CERMES, UMR CNRS 8169 – Unité Inserm 750

de l'EHESS et l'Université Paris 11

CESAMES, UMR CNRS 8136 – Unité Inserm 611

de l'Université Paris 5



Le Président  
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Mars 2009



# Rapport d'évaluation



## Les Unités de recherche :

Nom des unités : CERMES CNRS UMR 8169 / Unité Inserm 750 et CESAMES CNRS UMR 8136 - Unité Inserm 611

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : /

Nom des directeurs : Martine BUNGENER pour le CERMES, Alain Ehrenberg pour le CESAMES Martine BUNGENER et Jean-Paul GAUDILLIERE pour le CERMES 3

## Université ou école principale :

EHESS et Université Paris Sud 11 pour le CERMES

Université Paris Descartes pour le CESAMES

## Autres établissements et organismes de rattachement :

CNRS et INSERM, pour les deux laboratoires.

## Date(s) de la visite :

31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2009



# Membres du comité d'évaluation

## Président :

M. Patrick PERETTI-WATEL, INSERM, Marseille

## Experts :

Mme Madeleine AKRICH, CSI, Paris

M. Pierre ARWIDSON, INPES, Paris

M. Henri BERGERON, CSO, Paris

M. Alberto CAMBROSIO, Université McGill, Canada

M. Benoît DERVAUX, LEM, Lille

M. Patrice PINELL, CSE, Paris

M. Alfred SPIRA, Université Paris Sud 11

## Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Pierre CHAUVIN, INSERM

M. Minh HA-DUONG, CoNRS

# Observateurs

## Délégué scientifique de l'AERES :

M. Pierre MULLER

## Représentant de l'université ou école, établissement principal :

M. Jean-Marie SCHAEFFER, directeur d'études EHESS

## Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité :

M. Cuong LE VAN, directeur scientifique adjoint de l'institut SHS du CNRS.

Mme Marie-Joséphine LEROY-ZAMIA, département de l'évaluation et du suivi des programmes, INSERM.



# Rapport d'évaluation

## 1 • Présentation succincte des unités

### Pour le CERMES

- Effectif : 32 (dont 20 chercheurs Inserm ou Cnrs (C), 3 agents administratifs, 9 ingénieurs) + 4 chercheurs contractuels + 8 doctorants
- Nombre de HDR : 13 sur 20 C, dont 8 encadrant des thèses ;
- 10 thèses soutenues et 8 thèses en cours ;
- Nombre de publiants : 18 pour 20 C.

### Pour le CESAMES

- Effectif : 20 (dont 7 chercheurs Inserm ou Cnrs (C), 5 enseignants-chercheurs (EC), 1 agent administratif, 6 ingénieurs, 1 technicien) + 5 « autres » chercheurs (1 PREM, 2 contractuels, 1 INPES, 1 InVS) + 12 doctorants
- Nombre de HDR : 6 sur 12 C et EC, dont 4 encadrant des thèses ;
- 2 thèses soutenues et 12 thèses en cours ;
- Nombre de publiants : 10 pour 12 C et EC.

## 2 • Déroulement de l'évaluation

La visite du comité a eu lieu le mardi 31 mars toute la journée ainsi que le mercredi 1<sup>er</sup> avril au matin, sachant qu'il s'agissait d'évaluer séparément le CERMES et le CESAMES, ainsi que leur projet de fusion intitulé *CERMES*<sup>3</sup>. La matinée du 31 mars a été consacrée à l'examen du projet de fusion, avec les directeurs du CERMES et du CESAMES, ainsi que les co-directeurs et chefs d'équipe presentis pour le *CERMES*<sup>3</sup>. L'après-midi a ensuite permis d'examiner successivement les bilans du CERMES et du CESAMES, présentés par les directeurs et les chefs d'équipe, en présence de la plupart des membres des deux laboratoires. Enfin, la seconde matinée a été l'occasion d'échanger avec le personnel ITA puis les doctorants des deux laboratoires.



### 3 • Analyse globale des unités, de leur évolution et de leur positionnement local, régional et européen

#### Le CERMES (Centre de recherche médecine, sciences, santé et société)

Depuis 1998, le CERMES poursuit un programme de recherche consacré aux transformations des rapports entre médecine, santé et société, dans une perspective pluridisciplinaire (en juxtaposant des disciplines qui gardent leur approche propre tout en se sensibilisant à celles des autres : sociologie, psychosociologie, psychologie, science politique, anthropologie, histoire, économie), accentuée depuis 2006 et la fusion avec une unité d'économie de la santé, le CREGAS. Son activité se répartit en quatre équipes : l'équipe 1, *Pratiques, savoirs et normes : recomposition et résistances des mondes de la médecine*, réunit principalement des sociologues et des historiens, qui s'intéressent davantage aux soignants et aux autres professionnels de santé ; l'équipe 2, *expérience de la maladie* et du handicap, mobilisation et action collective, est à dominante sociologique, avec des travaux centrés sur les patients et leurs proches ; l'équipe 3, santé publique et politiques de santé : recomposition, coordination, efficacité et évaluation, est la plus interdisciplinaire (sociologie, économie, épidémiologie, histoire...), et s'intéresse aux frontières mouvantes de la santé publique ainsi qu'au développement des régulations économiques auxquelles celle-ci est soumise ; enfin l'équipe 4, (Rationalisation des systèmes de soins), est à forte dominante économique et gestionnaire (réunissant pour l'essentiel les chercheurs de l'ex-CREGAS).

Le CERMES occupe incontestablement une place de premier plan dans son domaine de recherche au niveau national. Il s'agit de l'un des très rares laboratoires entièrement consacré aux sciences humaines et sociales en santé. Au-delà, il a su développer des coopérations avec des centres de recherche de plusieurs pays (Allemagne, Grande-Bretagne, Norvège, Canada, Brésil...), et plusieurs de ses chercheurs bénéficient d'une incontestable notoriété internationale. Il a également une forte capacité à obtenir des contrats de recherche, en France mais aussi au niveau européen. Enfin, ses membres sont très impliqués dans des activités d'enseignement (à l'EHESS et à l'Université Paris 11), mais aussi d'expertise et d'animation de la recherche.

En termes de production scientifique, le CERMES affiche de bonnes performances bibliométriques : outre les livres et les chapitres d'ouvrages, ses membres totalisent de 2005 à septembre 2008, 165 articles dans des revues indexées, dont 98 dans des revues de rang A ou B. Autre point positif : plusieurs ingénieurs d'études ou de recherches sont publiants. On pourrait souhaiter davantage de publications dans des revues disciplinaires généralistes (c'est-à-dire non fléchées « santé »), et la qualité comme la quantité des publications sont très variables d'une équipe à l'autre, avec par exemple pour l'instant un nombre relativement peu important de publications strictement disciplinaires pour les économistes et les gestionnaires de l'équipe 4 (qui, comme de nombreux chercheurs du champ, publient principalement dans des revues médicales et de santé publique ; cela étant la visite a fait apparaître que des efforts sont en cours pour atteindre cet objectif de publication au cours de l'année à venir). Dans le détail, les 98 articles de rang A ou B se répartissent comme suit entre équipes : 27 pour l'équipe 1 (effectif : 6 C/EC ETP = chercheurs équivalent temps plein), 42 pour l'équipe 2 (7,2 C/EC ETP), 11 pour l'équipe 3 (6 C/EC ETP), 18 pour l'équipe 4 (4 C/EC ETP).

Eu égard à l'étendue des questions étudiées par les chercheurs du CERMES, du nombre des disciplines mobilisées et de la diversité des approches mises en œuvre, les membres du comité d'experts ont parfois eu du mal à saisir l'organisation d'ensemble du programme scientifique de l'unité (la relative autonomie des équipes se concrétisant par le faible nombre d'articles cosignés par des chercheurs appartenant à des équipes différentes<sup>1</sup>). Notons toutefois que cette difficulté est en partie un héritage de l'histoire du CERMES, fortement incité par l'INSERM à fusionner avec le CREGAS en 2006, fusion réussie mais qui ne s'est pas encore pleinement concrétisée sur les plans organisationnel mais surtout intellectuel.

---

<sup>1</sup> On peut également noter le grand nombre d'articles publiés par un seul auteur.



## Le CESAMES (Centre de recherches psychotropes, santé mentale, société)

Depuis 1991, le CESAMES s'est constitué progressivement autour des travaux de son directeur, consacrés d'abord aux problèmes de drogue et de toxicomanie, puis élargis à partir de 1998 à la psychiatrie et à la santé mentale. La reconnaissance institutionnelle de ces recherches a été rapide : le CESAMES a été créé par le CNRS en 2001, avant d'obtenir le statut d'UMR l'année suivante, puis de devenir une unité INSERM en 2004. Le CESAMES regroupe aujourd'hui principalement des sociologues, des anthropologues et des démographes, mais la philosophie, le droit ou encore la psychiatrie sont également représentés. Son activité de recherche est aujourd'hui structurée autour de trois équipes. L'équipe 1 (*L'intervention en santé mentale : thérapeutiques, métiers, prises en charge*) est centrée sur l'offre de soins en santé mentale ; l'équipe 2 (*Conduites à risques et addictions : entre politiques pénales et sanitaires*) est l'héritière du premier axe historique de recherches (avec des travaux principalement dédiés aux usages de drogues) ; enfin l'équipe 3 (*savoirs, catégories, normes*) s'intéresse aux transformations contemporaines de la psychiatrie, au développement du concept de la santé mentale, ainsi qu'aux interactions entre avancées des neurosciences et imaginaires sociaux.

Le CESAMES a su initier et fédérer des recherches sur une thématique qui restait jusque là indument embryonnaire et guère explorée par les sciences sociales, du moins en France. Son implication dans les enseignements universitaires, principalement à l'Université Paris 5, est tout à fait satisfaisante. La montée en puissance du CESAMES est illustrée par les deux thèses et les deux HDR soutenues depuis 2005, comme par la bonne capacité de l'unité à obtenir des contrats de recherche, sans oublier les premières collaborations internationales.

En termes bibliométriques, le CESAMES affiche dans son bilan 369 publications. Toutefois, ces productions sont de qualité très hétérogène, la moitié correspondant à des interventions orales et à des articles dans des revues non scientifiques. Le comité de visite a décompté 109 articles dans des revues à comité de lecture, dont 40 articles dans des revues de rang A ou B. On notera que les « autres » chercheurs (ni EPST, ni EC) prennent une part non négligeable dans ce bilan (ils « pèsent » un tiers des ouvrages et des chapitres d'ouvrages, et un tiers des articles, y compris ceux classés A ou B). Ces articles se répartissent de façon très variable entre les 3 équipes : 9 pour l'équipe 1 (7,5 C/EC ETP), 27 pour l'équipe 2 (4 C/EC ETP), 4 pour l'équipe 3 (4,5 C/EC ETP) (E/EC ETP : estimations à partir de l'organigramme de l'unité).

Le comité d'experts note des différences importantes au regard des démarches et des outils de recherche mobilisés par les différentes équipes du CESAMES. En particulier, les travaux de l'équipe 2 reposent fréquemment sur l'exploitation de données empiriques qui reprennent sans les questionner les catégories d'analyse existantes, tandis que l'équipe 3 adopte une démarche beaucoup plus réflexive et critique à l'égard de ces catégories. Il ressort des échanges entre le comité d'experts et les chercheurs du CESAMES que ce hiatus est un héritage de l'histoire propre du CESAMES, et que sa persistance renverrait à un manque de moyens humains, en particulier en chercheurs de rang A (d'une part pour déconstruire/reconstruire davantage les objets de recherche de l'équipe 2, d'autre part pour que ce processus intellectuel aboutisse à la production de nouvelles données empiriques dans l'équipe 3).

### Récapitulatif des principaux types de publication pour le CERMES et le CESAMES :

Principaux types de publications :	CERMES	CESAMES
Articles dans des revues de rang A ou B	98	40
Articles dans d'autres revues à comité de lecture	67	69
Ouvrages	13	14
Directions d'ouvrage	7	10
Chapitres dans des ouvrages et des rapports collectifs	62	121





## 4 • Analyse de la vie des unités

### Le CERMES

Malgré sa taille relativement importante, le CERMES fonctionne visiblement de façon tout à fait satisfaisante. Les personnels administratifs n'ont pas mentionné des difficultés ou des besoins de formation particuliers. Quant aux ingénieurs de recherche, le comité d'experts a apprécié leur capacité à s'approprier intellectuellement les recherches auxquelles ils sont associés, ce qui témoigne d'une bonne interaction avec les chercheurs. Cette interaction semble reposer sur des associations stables dans le temps entre un ingénieur et un (voire deux) chercheur(s). Le nombre de doctorants est quant à lui relativement faible en regard du nombre de chercheurs et d'enseignants chercheurs titulaires de l'HDR (8 thèses en cours pour 17 HDR). C'est visiblement un choix de l'unité, visant à donner de meilleures conditions de travail à un nombre restreint de doctorants. Plusieurs d'entre eux n'ont pu bénéficier d'un financement couvrant l'ensemble de leurs années de thèse, mais tous ont salué les conditions d'accueil dans le laboratoire. Avoir un financement et un bureau sont apparus comme des conditions nécessaires pour que les doctorants se considèrent non plus comme des étudiants, mais comme des chercheurs en devenir.

### Le CESAMES

Comme pour le CERMES, l'audition des personnels ITA et des doctorants du CESAMES n'a pas mis en évidence de souci particulier. Les doctorants du CESAMES semblent tout à fait satisfaits de leurs conditions d'accueil, de la disponibilité des chercheurs, comme de la fréquence des séminaires internes. Il faut noter que dans le cas du CESAMES les doctorants sont plus nombreux (12, pour 8 HDR, ces 12 doctorants se concentrant toutefois autour de 4 directeurs de thèse), avec un mode de recrutement plus intégré, donc plus cohérent, que dans le cas du CERMES : les doctorants du CESAMES sont plus souvent choisis par les chercheurs (plutôt que l'inverse), qui leur proposent un sujet en adéquation avec les besoins de l'unité (au lieu de laisser choisir l'étudiant), et conditionnent généralement leur accord à l'obtention d'un financement.

La fusion prévue des deux laboratoires suscite des interrogations parmi les personnels ITA/IATOS en termes de réorganisation des tâches et d'homogénéisation des outils, mais qu'en revanche elle ne semble pas poser de difficulté particulière quant à l'évolution de leurs carrières, cette question ayant été anticipée par les responsables des unités.

## 5 • Analyse du projet de fusion

Le projet de fusion du CESAMES et du CERMES, au sein d'une seule unité *CERMES*<sup>3</sup>, prévoit quatre tutelles, qui ont pu s'exprimer lors de la visite. Le représentant de l'EHESS et le président de l'Université Paris 5 (par courrier) ont fait part de leur enthousiasme et de leur total soutien à l'égard du projet de fusion des deux unités. Le représentant du CNRS a précisé que la tutelle unique était la nouvelle règle au CNRS, mais que cette règle souffrirait sans doute de nombreuses exceptions. Quant à la représentante de l'INSERM, elle a indiqué que la position de l'Institut sera déterminée au regard du rapport d'évaluation de l'AERES.

La nouvelle unité *CERMES*<sup>3</sup>, comprendrait deux équipes : la première équipe réunirait l'ensemble des chercheurs du CERMES tel qu'il existe aujourd'hui, sur le site CNRS actuel de l'Unité, à Villejuif ; la seconde équipe réunirait quant à elle tous les chercheurs du CESAMES, qui continueraient à être basés sur leur site de l'Université Paris 5. La première équipe, intitulée *Entre médecine, santé et société : innover, responsabiliser, réguler*, se décomposerait en trois pôles, qui recomposent partiellement les équipes initiales du CERMES : *Innovations, médicaments, biomédecine et risques ; Handicaps et maladies dans la durée : catégories, politiques et prises en charge ; Gérer, évaluer, réguler la qualité et l'efficacité du système de soins*. La seconde équipe, intitulée *Santé mentale, sciences sociales*, réunirait également trois pôles, qui redessinent



légèrement les contours des équipes initiales du CESAMES : *Anthropologie générale, histoire et épistémologie de la santé mentale ; Politiques publiques, catégorisations, institutions, usagers ; Risques, images et normes : des addictions à la périnatalité*. Cette fusion permettra d'introduire la philosophie au CERMES, et inversement l'économie-gestion au CESAMES.

Le comité d'experts a longuement échangé avec les chercheurs au sujet de ce projet de fusion. Les membres du comité d'experts ont tous souligné que pour l'instant la cohérence scientifique de la fusion n'apparaît pas clairement, sachant que les premières collaborations entre chercheurs des deux unités sont tout juste ébauchées. Toutefois, le comité d'experts a unanimement reconnu que cette fusion est porteuse d'un fort potentiel scientifique, pour peu que les chercheurs jouent le jeu, ce à quoi ils ont l'air d'être déterminés. Un suivi et une évaluation rapprochés pourraient permettre d'accompagner l'unité dans cette évolution.

## 6 • Conclusions

### — Points forts :

- Dans les domaines de la santé et de la médecine, où les disciplines biomédicales prévalent, le CERMES a su solidement ancrer les sciences humaines et sociales, en acquérant une légitimité scientifique qui dépasse nos frontières, grâce en particulier à quelques chercheurs « têtes de pont ». Il affiche, en outre, des performances bibliométriques tout à fait satisfaisantes. Quant au CESAMES, sa création a permis de fédérer des recherches jusque-là dispersées, sur une thématique émergente, mais toutefois cruciale, appelée à prendre de l'ampleur dans les années à venir. Les deux unités se distinguent également par leur capacité à obtenir des contrats de recherche, y compris au niveau européen.
- S'agissant du projet de fusion, il permettrait de créer une unité de recherche de grande taille, avec des interactions potentielles prometteuses entre équipes comme entre pôles. Le projet bénéficie en outre du soutien sans faille de deux des quatre tutelles pressenties (l'EHESS et l'Université Paris 5). Enfin la fusion permettrait de « rajeunir » la pyramide des âges de l'actuel CERMES, tout en faisant bénéficier le CESAMES de l'expérience accumulée au CERMES.

### — Points à améliorer :

- La grande hétérogénéité observée entre équipes des actuels CERMES et CESAMES (en termes d'approches disciplinaires et méthodologiques, comme en termes de production scientifique), risque de perdurer dans la nouvelle unité ;
- La bilocalisation de la future unité, chaque unité existante restant « en bloc » à sa place. Cette dispersion géographique est susceptible d'obérer une fusion a priori difficile.

### — Recommandations :

- Le comité d'experts se prononce en faveur de la fusion des deux unités, qu'il considère comme un pari scientifique et institutionnel qui vaut la peine d'être pris. Il recommande que la nouvelle unité développe au plus vite les interactions entre équipes comme entre pôles, et qu'elle explore aussi les solutions envisageables pour parvenir à un réel rapprochement physique entre chercheurs des deux équipes.
- Dans le cadre de la fusion des deux laboratoires, le comité estime également souhaitable que la politique de recrutement et de suivi soit mieux structurée collectivement et suggère l'opportunité de la création d'un comité de thèse, instrument de définition d'une politique doctorale concertée autant que ressource à disposition des doctorants.



- Enfin, le comité est partagé quant au calendrier à adopter pour évaluer cette fusion. Un réexamen à deux ans pourrait être envisagé afin d'apprécier l'avancée de la fusion, ou encore

une évaluation à deux ans (dispositif plus léger permettant d'apporter un accompagnement au processus). Toutefois, un tel réexamen ne laisserait dans les faits qu'un an et demi aux chercheurs pour avancer, sans oublier que les évaluations sont très chronophages pour les unités évaluées.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A+	A+	A	B



Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé et Société

Site CNRS, 7 rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF CEDEX Tél. 01 49 58 36 34/36 36 Fax 01 49 58 34 38 E-mail : cermes@vjf.cnrs.fr

## Evaluation AERES

Réponse au rapport du comité d'expert concernant les unités de recherche CERMES (Unité Inserm 750) et CESAMES (Unité Inserm 611)

Les membres de la future unité CERMES 3 sont globalement en accord avec le contenu du rapport du comité d'experts. Nous souhaiterions cependant apporter quelques précisions sur trois points particuliers, le premier concerne la pluridisciplinarité et l'autonomie des équipes du CERMES ; le second, l'hétérogénéité alléguée des approches réflexives et strictement quantitatives au CESAMES ; le troisième, la dynamique du projet de fusion entre le CERMES et le CESAMES.

1) Centre pluridisciplinaire constitué autour des questions de santé, l'activité du CERMES pose en effet la question de la nature des liens entre chercheurs relevant de disciplines différentes.

Contrairement à ce qui se pratique dans d'autres disciplines, par exemple de santé publique, le travail en SHS reste largement individuel et lorsqu'il est collectif, il ne mobilise qu'un petit nombre de personnes (2 ou 3). Le pourcentage de co-signatures d'articles est donc nécessairement faible. Par ailleurs l'autonomie des équipes et le nombre limité de co-signatures relèvent du principe même de leur construction depuis la création de l'unité et ne peuvent être attribués au rapprochement avec le CREGAS initié en 2006 : les équipes sont précisément constituées et définies autour de thèmes qui rassemblent des chercheurs susceptibles de travailler et publier ensemble. Dès l'origine du CERMES, la volonté d'intégration des approches est passée par la constitution d'équipes non-disciplinaires, placées sous la responsabilité de 2 chercheurs de disciplines différentes et par l'organisation des échanges intellectuels au sein et entre ces équipes sans nécessairement viser la mise en place d'opérations de recherche associant par exemple sociologie, histoire et économie et débouchant sur des publications communes. Ce choix correspond à ce qu'il était raisonnable de faire et il a été couronné de succès dans la mesure où aussi bien les objets que les façons de poser les problèmes des uns et des autres ont changé et que certains travaux collectifs peuvent mêler approches quantitatives et qualitatives. Au-delà d'un intérêt commun ancien pour l'analyse des pratiques médicales et l'organisation des soins, et la présence de sociologues et d'économistes quoique dans des proportions inversées dans les deux unités, l'arrivée des chercheurs du CREGAS a – par exemple – renforcé la prise en compte des enjeux

UMR 8169



Unité 750



économiques (propriété intellectuelle, régulation des marchés) dans les recherches socio-historiques sur l'innovation biomédicale et le médicament. A l'inverse, les travaux des économistes sur la qualité ou la prescription font désormais aussi intervenir les approches sociologiques. De plus, dans le nouveau projet, plusieurs travaux proposés ou en cours mêlent des membres des différentes équipes par exemple concernant la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et les usages des produits pharmaceutiques.

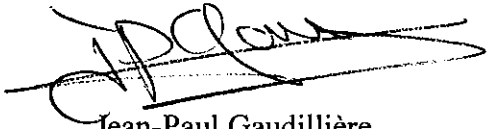
2) Touchant le CESAMES, le rapport du comité affirme que « ... les travaux de l'équipe 2 [i.e. Conduites à risques et addictions : entre politiques pénales et sanitaires] reposent fréquemment sur l'exploitation de données empiriques qui reprennent sans les questionner les catégories d'analyse existantes, tandis que l'équipe 3 [i.e. savoirs, catégories, normes] adopte une démarche beaucoup plus réflexive et critique à l'égard de ces catégories.

Ce passage a été la source d'une certaine perplexité. L'originalité des travaux de l'équipe 2 consistait et consistera toujours au sein du CERMES3 précisément en ceci qu'elle conjugue les méthodes quantitatives à une réflexion critique non seulement sur les catégories, mais aussi sur les cibles de l'enquête habituelle dans le domaine des addictions (en s'intéressant aux « populations cachées » tout comme en interrogeant les notions usuelles des études en santé publique).

3) En ce qui concerne le projet de fusion qui est largement discuté dans les points 5 et 6 du rapport, il faut préciser que tous les participants au projet sont largement conscients du caractère expérimental et risqué (également sur le plan institutionnel) que recèle toute fusion mais ils se sont engagés dans cette aventure intellectuelle sur des bases que les auteurs du rapport semblent partager à savoir, si on reprend les phrases même du rapport : cette fusion est porteuse d'un fort potentiel scientifique, pour peu que les chercheurs jouent le jeu, ce à quoi ils ont l'air déterminé ... des interactions potentielles prometteuses entre équipes comme entre pôles ... un pari scientifique et institutionnel qui vaut la peine d'être pris ...

Nous voulons également souligner que ce projet est le résultat d'une dynamique intellectuelle engagée depuis près de deux ans. Le projet s'appuie sur un constat scientifique commun dont nous avons précisé les termes avec l'organisation d'un séminaire mensuel qui a rassemblé nos deux unités en 2007-2008. L'hypothèse que nous en avons tirée est que les transformations actuelles dans le champ de la santé et de la santé mentale sont tout à fait parallèles, renvoient à l'émergence d'un nouveau régime de rapports entre sciences, santé, santé mentale et société dont l'analyse a tout à gagner à être commune. L'étude de ce nouveau régime proposée dans le projet s'appuie donc à la fois sur la proximité de nos façons de travailler (avec des approches privilégiant l'étude des savoirs, des pratiques et des formes de régulation) et sur la sélection d'enjeux communs (l'innovation et les modalités du recours aux sciences du vivant, la diversification des régulations, les rôles des patients et des acteurs de la santé qui ne sont pas des professionnels ou encore les processus et effets de la mondialisation sanitaire). Comme nous l'avons indiqué au comité en début de visite, le projet commun n'est pas qu'une affaire de constats généraux mais s'appuie aussi sur la proposition d'une série d'opérations de recherche « transversales ». Leur mise en place a déjà commencé. Une opération en cours s'inscrit dans nos travaux communs sur l'objectivation et la gestion du risque avec une enquête sur les maltraitances et les morts suspectes de nourrissons. Deux opérations sont en préparation et portent respectivement sur les médicaments psychotropes et sur la notion de handicap psychique. La mise en place de ce type d'opérations est à notre avis le gage d'un travail commun qui contribue à réduire l'hétérogénéité des équipes et permettra – à terme - la circulation des chercheurs entre équipes et entre sites, d'autant que l'objet santé mentale n'est pas inconnu pour le CERMES, ni l'objet santé pour le CESAMES.

Toutes ces précisions nous semblent rendre inutile sinon gênante pour la bonne poursuite de nos activités, la suggestion d'une évaluation à deux ans. Comme le rapport l'indique en toutes lettres : ce réexamen interviendrait après un délai trop court pour juger des résultats d'un rapprochement complexe et obérerait l'activité de l'unité à un moment crucial et pour une durée non négligeable.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Gaudillière', written over a horizontal line.

Jean-Paul Gaudillière

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Bungener', written over a horizontal line.


Martine Bungener

**Observations du représentant de la tutelle principale - EHESS :**

L'établissement est très engagé dans le projet de fusion du Cermes et du Cesames. Il prendra les mesures pour faciliter la consolidation, notamment en appuyant les opérations transversales. Un suivi, et une action résolue, partagé avec d'autres tutelles, pourrait être une alternative à une évaluation à deux ans.

Date : *Le 15 juin 2009*

Signature :



François Weil, Président de l'EHESS (Etablissement principal)